



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Plans de prevention des risques naturels previsibles

Question écrite n° 48568

Texte de la question

M. Philippe Dubourg souhaiterait appeler l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur les difficultés rencontrées par les petites et moyennes entreprises pour se mettre en conformité avec la loi du 2 février 1995 qui a fait évoluer la législation en matière de prise en compte des risques naturels previsibles, notamment en ce qui concerne le risque d'inondation. Les « Plans de preventions des risques » qui devraient harmoniser les « Plans d'exposition aux risques » et certaines dispositions réglementaires, entre autres du code de l'urbanisme, obligent des a present certaines d'entre elles a etudier les possibilites de delocalisation vers des sites nouveaux. Ces operations, qui doivent se faire dans les delais les plus brefs, ne manquent pas d'entraîner des cout tres eleves qui, s'ils se repercutaient sur la production, fragiliseraient et les emplois et la perennite de ces entreprises. Il lui demande donc quelles mesures financieres d'accompagnement ont ete prevues ou pourraient l'etre (particulierement en ce qui concerne les zones situees en dehors des objectifs 5B et 3B) par le ministere de l'environnement, pour que parallelement a la recherche d'une meilleure securite soient preservees des activites qui generent de tres nombreux emplois, les petites et moyennes entreprises restant sur l'ensemble du territoire un des secteurs clefs de notre economie.

Données clés

Auteur : [M. Dubourg Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48568

Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 903